



Ruralité, valeurs et langue française

**présenté à
La Commission des États généraux sur
la situation et l'avenir de la langue
française au Québec**

**par
Stéphan Boucher**

Gaspé, le 15 novembre 2000

Certaines positions face à la situation et l'avenir de la langue française seront très analytiques et d'autres davantage pragmatiques. Cette présentation est de ce dernier type, elle se veut être la position d'un jeune rural amoureux de la langue française qui désire simplement partager ses vues.

Ce texte est le fruit d'une réflexion qui suggère que nous nous attardions davantage aux phénomènes qui nous réunissent plutôt qu'à ceux qui nous divisent.

Un fait unit la majorité des Québécois et Québécoises, de la ruralité comme du monde urbain et peu importe leur origine, il s'agit de leur amour de la langue française et de leur soucis de la soutenir en conformité avec leurs valeurs.

Or, notre argumentation traite de trois sujets qui nous préoccupent particulièrement et se conclue par un avis plus général sur notre vécu collectif.

D'une part, nous aborderons la question de l'exode des populations rurales. Cette question constitue selon nous une problématique sur laquelle la société civile et l'État, en appui à celle-ci, doivent intervenir pour conserver en région ceux et celles qui font vivre le français dans leur communauté.

D'autre part, la qualité de notre langue étant en bonne partie imputable aux enseignements que nous avons reçus ou que nous recevrons, nous abordons la question de l'offre de la formation.

Aussi, l'impact de la possible et souhaitable venue d'immigrants vers les régions du Québec, constitue de même un thème sur lequel nous réfléchissons.

Nous concluons avec une réflexion plus globale relative aux valeurs qui, selon nous, devraient agir en guise de prémisses à la réflexion sur la révision de la Charte de langue française, aux possibles modifications des lois linguistiques québécoises et qui donc, doivent régir le contrat social que nous avons établi avec l'État québécois.

CEUX ET CELLES QUI FONT VIVRE LE FRANÇAIS DANS LEUR COMMUNAUTÉ

Selon le recensement de 1996, le Québec est francophone à plus de 87%. Selon cette même source, la plupart des régions rurales du Québec sont composées elles, à plus de 90% de francophones. Vivre en région est donc synonyme de vivre en français.

Le choix que posent certaines personnes de vivre en milieu rural correspond aussi à leur désir de continuer à vivre en français. Ces individus veulent l'assurance que les

services qu'ils recevront, que les affiches qu'ils liront et que leur langue de travail est et sera le français.

La langue française peut vous apparaître, dans ce texte, comme un prétexte afin de discuter du vécu des régions. En effet, ce vécu est celui d'une majorité de francophones qui désirent continuer à vivre chez eux et ce, en français. L'amélioration de la situation du français ou sa projection optimiste dans l'avenir, passent-elles par la reconnaissance des spécificités des régions du Québec en regard à ces questions, s'il en existent ?

Nous répondons oui à cette question, car tout État soucieux de préserver le caractère français du Québec et de répondre aux attentes de ses citoyens, doit donc s'efforcer à mettre en place des processus qui assurent le renouvellement et l'émancipation des communautés qui le parlent, qui le font vivre.

Un phénomène en particulier inquiète ces communautés, c'est-à-dire le haut taux d'exode vers les grands centres, particulièrement celui des jeunes, ainsi que la grande difficulté à susciter le retour en région.

Vu le grand nombre de personnes qui quittent vers la grande ville, il s'en trouve sûrement un grand nombre qui s'expatrient et qui agissaient dans leur communauté respective à titre de promoteur et défenseur de la langue française.

Il va sans dire que pour plusieurs, départ est synonyme de recherche d'emploi. Pour d'autres, le désir de poursuivre des études post secondaires ou le manque de dynamisme qu'ils perçoivent dans leur région, sont aussi des facteurs pris en compte.

Peu importe la raison pour laquelle les gens quittent, “ le fait que les jeunes adultes quittent leur région d'appartenance ou leur localité d'origine contribue fortement à leur déclin ”.¹

Nous devons donc nous préoccuper collectivement à établir des mécanismes qui contreront cet exode et convaincront les gens à revenir chez eux, s'ils le souhaitent. Nous recommandons que cette très importante question soit traitée par la tant attendue politique sur la ruralité promise par le gouvernement du Québec.

UN OUTIL POUR UNE PLUS GRANDE QUALITÉ DU FRANÇAIS



Le taux de décrochage scolaire est alarmant chez les jeunes d'un certain nombre de communautés rurales. À Gaspésie et aux Îles, 35,6% des jeunes de 20 à 24 ans n'ont pas

¹ Gouvernement du Québec, CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. “ *Y'a pu d'avenir ici* ” - *L'exode des jeunes vers les centres urbains* ", Québec, 1997, p. 10.

obtenu leur diplôme d'études secondaires et pour l'ensemble du Québec ce chiffre est de l'ordre de 20,2%.²

Cet état de fait a malheureusement mais certainement un impact sur la qualité du français de ces individus. Quant à ceux et celles qui désirent poursuivre leur cheminement scolaire, plusieurs ne sont pas intéressés par les études supérieures et souhaitent plutôt apprendre un métier, ce qui leur permettrait aussi de demeurer dans leurs coins de pays.

Toutefois, ces personnes sont confrontées à un problème de taille : l'absence complète de toute offre de formations professionnelles dans leur localité. Ainsi, cette formation qui aurait été pour ces personnes une occasion rêvée de leur assurer un avenir, tout en leur permettant d'acquérir d'utiles notions de la langue française, est inaccessible.

Nous recommandons donc, que le Ministère de l'Éducation du Québec bonifie l'offre de formations professionnelles axées sur les besoins socio-économiques des communautés rurales.

² Commission sectorielle Jeunesse du CRCD Gaspésie Îles-de-la-Madeleine. *État de situation*, 1999.

LA SOUHAITABLE VENUE D'IMMIGRANT(E)S AU SEIN DES COMMUNAUTÉS RURALES

Bien des régions du Québec constituent des blocs quasi monolithiques de citoyens d'origine française et avec les inconvénients que cela comporte. Ainsi, la présence de membres de communautés culturelles et des minorités visibles ne peut qu'apporter enrichissement et diversité aux collectivités qu'ils habitent.

Le bagage d'expériences et de moeurs spécifiques que ces individus transportent ne peut actuellement bénéficier, ou à peu près, qu'à ceux et celles qui habitent la ville.

La venue d'immigrant(e)s francophiles et pouvant contribuer au développement de nos communautés et pallier dans une certaine mesure à l'exode qui nous accable, est souhaitée et doit être encouragée. Ces personnes seront certainement intéressées à se diriger vers les régions qui pourront leur offrir du travail et leur présenter les attraits qui la distinguent.

Or, en ce qui concerne l'emploi, bien que le taux de chômage soit parfois très élevé, il demeure qu'à bien des occasions des sphères complètes d'activité économique ou des domaines précis sont en manque de main d'œuvre.

C'est là que nous devons agir. Il serait donc fort souhaitable que les informations relatives aux emplois disponibles, soient directement communiquées aux personnes susceptibles d'émigrer vers les régions. Celles-ci pourraient alors poser le choix de venir s'établir, collaborer à leur développement et les enrichir de leurs particularités.

LES VALEURS À LA BASE DE NOTRE CONTRAT SOCIAL

Jean-Paul Sartre disait que le système de valeurs d'une société reflète sa structure. Quelles sont à ce titre les valeurs qui doivent servir de référence à l'établissement des règles qui nous régissent, comme le représentent une charte ou des lois ?

Depuis toujours, les peuples se sont définis à l'aide de préceptes particuliers. Ils ont forgé leur État Nation sur des fondements qui leur ressemblent et à partir desquels les règles qui les régissent sont établies.

Il nous semble que les valeurs qui nous guident se rapprochent sensiblement de celles de la pensée dite des Lumières. Particulièrement depuis la Révolution tranquille, l'universalisme, l'appartenance à la communauté humaine et l'esprit de libre penseur caractérisent la pensée et les actes des citoyens et citoyennes du Québec. Ces principes doivent aussi se refléter dans nos différentes législations.

La langue demeure un élément prédominant par lequel se définit le peuple québécois, mais nous devons nous assurer qu'il ne soit jamais associé à des considérants ethniques ou discriminatoires.

Nous devons faire de l'équité et de l'ouverture les leitmotive à la base de notre contrat social.